



ISEPP
INSTITUT SUPÉRIEUR DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE POLYNÉSIE
UCO PACIFIQUE

B.P.J.E.P.S

ÉDUCATEUR SPORTIF

ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

2022-2023

19 septembre
au 28 juin



PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISÉS

Le titulaire du BPJEPS APT peut encadrer toutes les activités physiques et sportives à des fins de découverte et de loisirs hors activités en environnement spécifique. Il peut notamment :

- ✓ animer différents publics à travers la découverte et l'initiation d'activités physiques ou sportives diversifiées dans trois domaines (les activités et jeux sportifs, les activités d'entretien corporel, les activités physiques en espace naturel) ;
- ✓ entretenir des capacités physiques générales dans un objectif de santé ;
- ✓ participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet pédagogique ;
- ✓ contribuer au fonctionnement et au développement de la structure ;
- ✓ organiser, accompagner et encadrer des sorties de découverte ;
- ✓ sensibiliser à l'environnement et au développement durable.

Le titulaire du BPJEPS APT peut encadrer les activités en autonomie de manière indépendante ou au sein de structures proposant des activités physiques pour tous. Il peut exercer dans des structures associatives ou commerciales, au sein de collectivités territoriales, dans des structures de loisirs touristiques, villages vacances, centre de loisirs, comités d'entreprise...



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de préparer au BPJEPS Activités Physiques pour Tous (diplôme de niveau 4, Ministère Jeunesse et Sports).

A l'issue de la formation et de sa période d'alternance, le stagiaire doit être en capacité de :

- UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2** : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3** : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention "Activités Physiques pour tous"
- UC4** : Mobiliser les techniques de la mention "Activités Physiques pour Tous" pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

ORGANISATION DE LA FORMATION

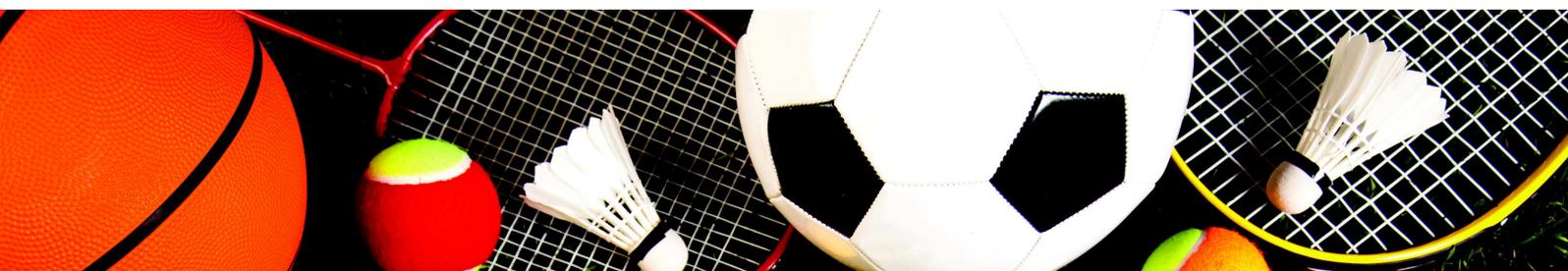
Les contenus de formation regroupent 3 axes :

Une formation théorique, nécessaire à l'acquisition des connaissances de base pour occuper un emploi de niveau 4.

Une formation technique : pratique de différentes activités, utilisation de différents supports d'animation dans les trois champs du BPJEPS APT (Activités et Jeux Sportifs, Activités d'Entretien Corporel, Activités Physiques en Espace Naturel) ;

Une formation pratique, sur le terrain et en alternance.

Volume horaire : 620 heures en formation ; 350 heures en entreprise





ISEPP
INSTITUT SUPÉRIEUR DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE POLYNÉSIE
UCO PACIFIQUE

B.P.J.E.P.S

ÉDUCATEUR SPORTIF

ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

**Tests
d'Exigences
Préalables**
18 août 2022



CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour accéder à la formation, vous devez :

- Avoir 18 ans.
- Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des Activités Physiques pour Tous.
- Fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté.
- Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement.
- Avoir un bon niveau de pratique sportive.
- Avoir le sens des relations humaines et l'envie de transmettre.

Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) comprenant :

Un parcours d'habileté motrice : ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers (sauts, course, dribbles, lancer...) en un minimum de temps.

Un test d'endurance : test Luc Léger (palier 8 réalisé pour les hommes et palier 6 réalisé pour les femmes)



CALENDRIER

- Date limite de dépôt des dossiers :** 13 juillet 2022
- Tests d'Exigences Préalables :** 18 août 2022
- Tests de sélection :** 22 et 23 août 2022
- Positionnement :** 29, 30 et 31 août 2022
- Début de formation :** 19 septembre 2022



SÉLECTION

Les candidats ayant validé les tests d'exigences préalables poursuivent sur les épreuves de sélection suivantes :

- ✓ Devoir écrit sur table d'une durée d'une heure afin de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit.
- ✓ Oral de 10 minutes portant sur la motivation du candidat et son projet professionnel.
- ✓ Un temps de pratique de jeux sportifs afin d'évaluer la capacité du candidat à s'intégrer dans un groupe.



COÛT DE LA FORMATION

Les frais d'inscription aux TEP et aux épreuves de sélection à l'entrée en formation s'élèvent à **6.000 XPF**.

Les frais de formation sont de 952 XPF par heure soit un total de **590.000 XPF** pour la formation du BPJEPS APT.

Le coût définitif est calculé à l'issue du positionnement, une fois le parcours individualisé de formation établi.

Le règlement peut être échelonné sur toute la durée de la formation.



CONTACT

Renseignements et inscriptions :

Institut Supérieur de l'Enseignement Privé de Polynésie (ISEPP)
Benjamin GROSJEAN,
Coordinateur du BPJEPS APT
staps-stage@isepp.pf ; www.isepp.pf
+689. 89.54.11.61

